

4. — Les Congressistes venant de l'Ouest peuvent, avec leur billet de chemin de fer, prendre les bateaux de la Compagnie Richelieu & Ontario pour descendre le fleuve et voir les Mille-Iles ; mais ils auront en ce cas à payer un supplément de \$6.65 s'ils s'embarquent à Toronto ou Charlotte, et de \$3.50 s'ils prennent le bateau à Kingston ou à Clayton.

Les personnes venant du Canada, des Etats-Unis, du Mexique, de Terre-Neuve et désirant faire, à l'occasion du Congrès, un voyage à quelques endroits du Canada entre Detroit et Halifax ainsi qu'à Détroit, Port-Huron, Sault-Sainte-Marie, Fort Covington, Bombay, Helena et Massena Springs, N.-Y., Newport, Swanton et Island Pond, Vt., pourront obtenir aussi à Montréal un simple billet de première classe bon pour aller et retour, « par la même voie ».

Il leur suffira pour y avoir droit de présenter aux gares de chemins de fer, le billet de retour obtenu pour le voyage à Montréal. Si ces personnes désirent faire leur excursion sur des lignes différentes, elles obtiendront sur chacune un billet d'aller au prix d'un demi-billet de première classe.

Toutefois si l'on voyage sur des bateaux ou des chemins de fer exigeant un supplément pour des raisons quelconques, on devra payer ce supplément, nonobstant la réduction susmentionnée.

Tous les billets seront en vente à Montréal du 5 au 14 septembre inclusivement, bon pour le retour aux mêmes dates que le billet de retour à Montréal.

On peut s'arrêter en route en demandant au conducteur du train ou au caissier du bateau.

Des privilèges plus grands sont accordés aux personnes venant d'Europe et de l'Amérique du Sud, désirant visiter le Canada à l'occasion du Congrès. Il leur faudra cependant obtenir au préalable un certificat d'identité que le Secrétaire du Congrès Eucharistique leur enverra sur demande.

## COURTES



ST-II  
le  
lor

10 Il n'y a  
secondaire)  
peut sur de  
et même des  
du goût.

20 Mais il  
qui renferme  
raison de c  
sert souvent  
paraître au-d  
est évident  
reliques ou a  
est subordon  
tabernacle de  
employer ce  
d'une dignit  
du Maître. L  
qui ne contie  
le motif de r  
à l'égard du  
ristiques. Ag  
serait dépréc  
l'église et la  
support. L'es  
lui faire un